

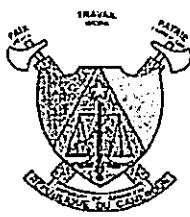
REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

SECRETARIAT GENERAL

PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET
COMMUNAUTES RESILIENTES

UNITE DE GESTION DU PROJET



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT COMMUNITIES
PROJECT

MANAGEMENT UNIT PROJECT

DEMANDE DE COTATION

*Passation des Marchés de Fournitures et de Prestations de services non
Intellectuelles*

Émise le: 04 MAI 2025

DEMANDE DE COTATION

00020 DC/MINDEVEL/PROLOG/UGP/CSPM/2025 DU 04 MAI 2025

POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE GLOBALE DOMMAGE ET
DE RESPONSABILITE CIVILE POUR L'UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP) ET
LES SIX (06) UNITES DE COORDINATION REGIONALES (UCR) (PROLOG)

Projet : Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG)

Acheteur : Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG)

Pays : Cameroun

Financement : Crédit IDA N° 72130 - CM.



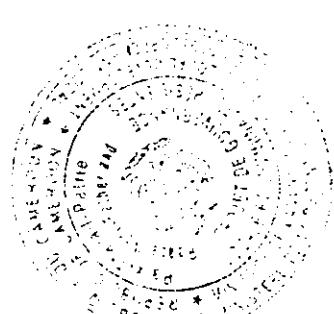
Section I – Instructions aux fournisseurs

A. Introduction	3
B.	
1. Dispositions générales	3
C. Le Dossier de Demande de Cotations	3
2. Contenu du Dossier	3
D. Préparation des cotations	3
3. Langue de l'offre	3
4. Documents constitutifs de l'offre	3
5. Cotation	4
6. Monnaies de l'offre	4
7. Délai de validité des cotations	4
E. Dépôt des cotations	4
8. Cachetage et marquage des offres	4
9. Date et heure limite de dépôt des offres	4
F. Ouverture des plis et évaluation des offres	4
10. Ouverture des plis	4
11. Evaluation et Comparaison des offres	5
G. Attribution du marché	5
12. Attribution du marché	5
13. Notification de l'attribution du marché	5
14. Signature de la lettre de marché	5
15. Corruption et manœuvres frauduleuses	5

Section II – Lettre de Demande de Cotation

7

Section III – Modèles d'annexes	9
1. Lettre de Cotation	
2. Bordereau Descriptif et Quantitatif.....	10
3. Lettre de marché.....	16
4. Tableau des comparaisons.....	17



SECTION I- INSTRUCTIONS AUX PRESTATAIRES

L'objet de la section I est de donner aux fournisseurs/Prestataires les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par le Ministère ou l'Unité de Coordination et de gestion du projet.

Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

A- Introduction

- | | |
|---|---|
| 1. Dispositions générales | 1.1 Le terme « jour » désigne un jour calendaire. |
| 2. Contenu du dossier | B. Le dossier de Demande de Cotations

2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :

(a) Demande de Cotations (DC)
(b) Terme de référence (TDR)
(c) Modèle de lettre de cotation
(d) Modèle de lettre de marché
(e) Modèle de tableau de comparaison des cotations |
| 3. Langue de l'offre | 2.2 Le Prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le dossier de Consultations. |
| 4. Documents constitutifs de l'offre | C. Préparations des offres

3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigées dans la langue du pays de l'acheteur.

4.1 La cotation présentée en sept exemplaires (1 original et 6 copies) par le prestataire comprendra les documents suivants :

(a)
(b) Le bordereau descriptif et quantitatif dument rempli, daté et signé ;
(c) Le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé ;
(d) trois (03) références du prestataire : expérience dans la couverture des risques similaires sur les trois (03) dernières années (joindre la première et la page de signature des contrats, attestations de service fait ou Procès-verbal de réception suivant le cas.);
(e) joindre les états financiers certifiés des trois dernières années ;
(f) joindre l'agrément du MINFI et l'adhésion au Code CIMA
(g) Les pièces administratives indiquées au point 5.4 ci-dessous
(h) Les états C4, C11 des exercices 2024, 2023 et 2022 certifiés par le MINFI |

5.cotations

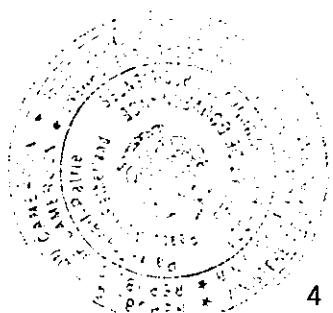
6.monnaie de l'offre

7. Délai de validité des cotations

8. Cachetage et marquage des offres

9. dates et heures limites de dépôt des offres

10. ouverture des plis



11. Evaluation et comparaison des offres

Date, à l'heure et à l'adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

10.2 L'acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

11.1 L'Acheteur procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques (entre autres pour cet examen, la check liste des documents à fournir en annexe, sera utilisée),
- La vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettre pour procéder aux corrections nécessaires ; (NB : insérer le bordereau descriptif et quantitatif dans la DC)
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations ;
- La vérification de la qualification du soumissionnaire à postériori.

Nb : l'agrément MINFI et d'adhésion au Code CIMA constituent des pièces obligatoires à la conformité de l'offre dont l'absence entraînerait l'élimination du soumissionnaire.

12. Attribution du marché

12.1 l'Acheteur attribuera le marché au Fournisseur, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante.

13. Notification de l'attribution du marché

13.1 La signature de la Lettre de marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera la conclusion du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par percre de service, invitant le Prestataire à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de demande de Cotations.

14. Signature de la lettre de marché

14.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, l'acheteur signera et datera le Marché et le renverra au prestataire.

15. Corruption et manœuvres frauduleuses

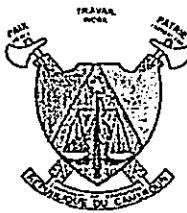
15.1 Le personnel de l'Acheteur et les fournisseurs doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

(i) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou d l'exécution d'un marché, et

(ii) se livre à des manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché de manière préjudiciable au pays

Bénéficiaire. « Manœuvres frauduleuses » comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le bénéficiaire des avantages de cette dernière.

(iii) est coupable de corruption quiconque fournit, sollicite, accepte plusieurs cotations émises par le même prestataire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.



N° 000020/DC/MINDEVEL/PROLOG/UGP/SPM/ASPM/2025

Yaoundé, le 04 AOÛT 2025

LE COORDONNATEUR NATIONAL,

Objet : Demande de cotation

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur de solliciter, par la présente, votre proposition la plus avantageuse, pour la souscription d'une police d'assurance globale dommage et responsabilité civil du PROLOG.

Vous trouverez ci-joints dans le dossier de consultations, le bordereau descriptif quantitatif de ces prestations, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me le retourner avec l'ensemble des pièces demandées, au plus tard le 01 AOÛT 2025 à 14 heures sous enveloppe cachetée, portant la mention :

« DEMANDE DE COTATIONS 000020/DC/MINDEVEL/PROLOG/SPM/CSPM/2025
DU 04 AOÛT 2025 POUR LA SOUSCRITION D'UNE POLICE D'ASSURANCE GLOBALE
DOMMAGE ET DE RESPONSABILITE CIVILE POUR L'UNITE DE GESTION ET LES SIX (06) UNITES DE
COORDINATION REGIONALES DU PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET COMMUNAUTES RESILIENTES
(PROLOG) »

A l'adresse suivante :

Unité de Gestion du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG), sis au 2^e étage de l'Annexe C du MINDEVEL - Yaoundé, au quartier dit Dragages, entrée après celle de la Société Nationale des Hydrocarbures, en face de l'UNESCO - Cameroun, Email : coordo.prolog@minddevel.gov.cm ; emeguidejeanjacques@yahoo.fr .

L'ouverture publique des offres est prévue le 01 AOÛT 2025 à 15 heures dans la salle de réunions de l'Unité de Gestion du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG), sise au 2^e étage de l'immeuble rose - saumon en vitres, situé avant l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) au quartier dit DRAGAGES, à Yaoundé - Cameroun, en présence des représentants des soumissionnaires dument mandatés qui souhaitent être présents à l'ouverture.

Votre offre devra être chiffrée hors taxes et toutes comprises (TTC) et accompagnée du modèle de lettre marché signé qui constituera le contrat au cas où votre offre serait retenue.

Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date de réception des offres.

Le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait à l'exigence d'*expérience ci-après* :

- Une liste des marchés analogues trois (03) marchés similaires d'un montant d'au moins 30 000 000 FCFA HTVA chacun, réalisés par le soumissionnaire en tant que fournisseur principal,

au cours des trois (03) derniers exercices, doit être fournie avec les montants en monnaie librement convertible (HT& ttc) et les noms des bénéficiaires (joindre les références, les contrats (1^{ère} page et page de signature), les PV de réception ou les attestations de service faits...) ;

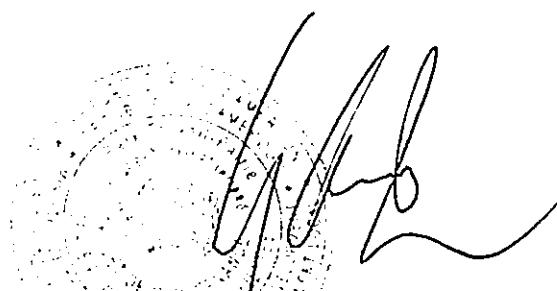
Ces services concernent le PROLOG, dès la date de notification de l'Ordre de Service de Démarrage. Le délai de commencement des prestations ne pourra pas être supérieur à dix (10) jours.

Les offres non conformes aux prestations de la présente Demande de Cotations seront rejetées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pj : Un dossier de Demande de Cotation

LE COORDONNATEUR NATIONAL



Nguya Edielle T. H. Jackson

Ph.D in Economics
Senior Statistician and Economist Engineer



SECTION III – MODELES D'ANNEXES

1. Lettre de Cotations

Date: _____

Demande de Cotations

A.' [nom et adresse de l 'Acheteur]

Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, proposons de fournir une police d'assurance globale dommage et de responsabilité civile pour l'Unité de Gestion et les six (06) Unités de Coordination Régionales du Projet Gouvernance Locale et Communautés résilientes (PROLOG), Conformément à la Demande de Cotations et pour la somme de [prix total de l 'offre en chiffres et en lettres] ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à exécuter les prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif et le Descriptif des prestations.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de [nombre] de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

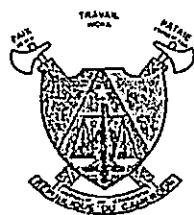
Le _____ jour de _____ 20

[signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de:





2 . BORDEREAU DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Dans le cadre du Projet de Gouvernance Locale et Communauté Résiliente (PROLOG), financé par la Banque Mondiale, Le Coordonnateur Général du PROLOG envisage souscrire une police d'assurance globale dommage et de responsabilité civile pour l'Unité de Gestion et les six (06) Unités de Coordination Régionales du Projet Gouvernance Locale et Communautés résilientes (PROLOG) sur une période d'un an renouvelable si satisfaction du bénéficiaire.

Les biens assurés sont constitués par un ensemble de :

A- ASSURANCE DES BATIMENTS, DES OUVRAGES, EQUIPEMENTS, MATERIELS ET INSTALATIONS

*Bâtiments à usage de bureaux siège de l'UGP et des six (06) unités de coordination régionales du PROLOG

* Les ouvrages, équipements, matériels et installations du PROLOG.

L'assurance couvre, conformément à la réglementation FANAF et ses modifications subséquentes :

1. Incendie et risques annexes

La couverture porte principalement sur les dommages matériels causés par l'incendie, c'est à dire par conflagration, embrasement ou simple combustion, ainsi que ceux causés par l'explosion ou la chute de la foudre. Elle est étendue aux dommages matériels causés par les évènements indiqués dans les conditions de garantie ci-dessous :

- Les risques locatifs bâtiments à usage de bureaux et d'entrepôts/magasins : l'immeuble siège de l'UGP sis à Yaoundé et des six (06) unités de coordination régionales du PROLOG;
- Le Contenu (mobilier, matériels, effets personnels) ;
- Dommages électriques ;
- Le recours des voisins et des tiers ;
- Les frais et pertes indirectes ;
- Explosions, chute de la foudre sur l'ensemble des locaux garantis ;
- Choc d'un véhicule terrestre à moteur (clause FANAF 2) ;
- GEMP, Vandalisme, Actes de pillage et de sabotage (FANAF 1) ;

Nb : cette la présente de police d'assurance relative à cette demande de cotation est gérée par le gestionnaire JAAM BROKER



❖ **TABLEAUX DES GARANTIES, MONTANTS DES CAPITAUX ASSURÉS ET FRANCHISES**

Forme d'assurance : Assurance en valeur de remplacement (RPC applicable)

Les garanties ci-après sont à souscrire à concurrence des montants indiqués par l'assuré :

Pour l'Unité de Gestion du Projet PROLOG

1. Incendie et risques Annexes		
Garanties	Plafonds des garanties	Franchises
Risque locatifs Ordinaires	630 000 000	Néant
Contenu	90 000 000	Néant
Privation de jouissance	42 352944	Néant
Recours des voisins et des tiers	80 000 000	5% avec minimum de 100 000 FCFA
Honoraires d'experts	500 000	Néant
Choc d'un véhicule terrestre, des engins spatiaux vandalisme	676 000 000	Voir clause FANAF
Dommage toutes explosions	676 000 000	10% avec minimum de 100 000 FCFA
Perte d'exploitation après incendie	25 000 000	10% avec minimum de 100 000 FCFA
Dommages électriques	4 600 000	10% avec minimum de 100 000 FCFA

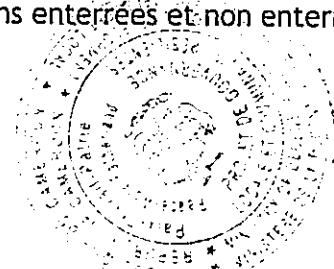
Pour les six (06) Unités de Coordinations Régionales du Projet PROLOG

1. Incendie et risques Annexes		
Garanties	Plafonds des garanties	Franchises
Risque locatifs Ordinaires	630 000 000	Néant
Contenu	66 000 000	NEANT
Privation de jouissance	42 352944	Néant
Recours des voisins et des tiers	80 000 000	5% avec minimum de 100 000 FCFA
Honoraires d'experts	1 800 000	Néant
Choc d'un véhicule terrestre, des engins spatiaux vandalisme	676 000 000	Voir clause FANAF
Dommage toutes explosions	676 000 000	10% avec minimum de 100 000 FCFA
Perte d'exploitation après incendie	25 000 000	10% avec minimum de 100 000 FCFA
Dommages électriques	15 000 000	10% avec minimum de 100 000 FCFA

2. Dégâts des eaux

La couverture porte sur : les dommages occasionnés par les fuites d'eau accidentelles ou des débordements provenant des conduites d'eau non enterrées ; Les dommages causés par les infiltrations accidentelles à travers la toiture.

- Dommages directs sur bâtiments et contenu (mobilier, équipements, matériels, archives etc.) y compris les dommages consécutifs aux ruptures/fissures des canalisations enterrées et non enterrées
- Recours des voisins et des tiers ;
- Recherche des fuites ;
- Frais et pertes indirectes ;



❖ **TABLEAUX DES GARANTIES, MONTANTS DES CAPITAUX ASSURÉS ET FRANCHISES**

Assurance au premier risque (RPC Non applicable)

Les garanties ci-après sont à souscrire à concurrence des montants indiqués par l'assuré

Pour l'Unité de Gestion du Projet PROLOG

2. Dégâts des eaux		
Garanties	Plafonds des garanties	Franchises
Dommages matériels,	35 000 000	10% du sinistre min 25 000 FCFA
Frais de recherche des fuites	3 000 000	10% du sinistre min 25 000 FCFA
Recours des voisins et des tiers	5 000 000	10% du sinistre min 100 000 FCFA
Honoraires d'experts	500 000	Néant

Pour les six (06) Unités de Coordinations Régionales du Projet PROLOG (chaque unités a droit à un même plafond de garantie)

2. Dégâts des eaux		
Garanties	Plafonds des garanties	Franchises
Dommages matériels,	20 000 000	10% du sinistre min 25 000 FCFA
Frais de recherche des fuites	2 000 000	10% du sinistre min 25 000 FCFA
Recours des voisins et des tiers	5 000 000	10% du sinistre min 100 000 FCFA
Honoraires d'experts	600 000	Néant

3- Vol par effraction et garanties annexes (Violence, Tentative de vol, Agression, Hold-up etc.)

Cette assurance couvre les dommages matériels du fait de la détérioration ou la disparition des biens contenus dans les bâtiments de l'UGP et des six (06) unités de Coordination Régionale, suite à un vol ou une tentative de vol y compris par effraction ou violence. Elle comprend :

- Contenu (mobilier, matériels, équipements, effets personnels etc.) ;
- Vol des fonds et valeurs ;
- Objets de valeur ;
- Transport de fonds ;
- Détériorations mobilières et immobilières ;
- Recours des tiers ;
- Frais et pertes indirectes.

❖ **TABLEAUX DES GARANTIES, MONTANTS DES CAPITAUX ASSURÉS ET FRANCHISES**

Assurance au premier risque absolu (RPC Non applicable)

Les garanties ci-après sont à souscrire à concurrence des montants indiqués par l'assuré pour l'UGP et les six (06) UCR :

3. Vol (1 ^{er} risque)		
Garanties	Plafonds des garanties	Franchises
Vol contenu (mobilier, matériels, équipements)	70 000 000	Néant
Détérioration mobilière et immobilière	500 000	Néant
Vol matériel informatique	57 763 888	Néant

4- Tous risques informatiques

L'assureur garantit les dommages accidentels causés aux appareils informatiques suite à un événement ayant pour origine :

- Une erreur de manipulation,
- Une maladresse humaine entraînant notamment la chute de l'appareil,
- Un incendie d'origine interne,
- Un choc avec un autre corps.

L'assureur ne garantit pas notamment :

- L'usure, l'érosion, la corrosion, l'entartage, ainsi que tous dommages progressifs qui sont la conséquence directe de l'usure normale, les dommages d'ordre esthétique,
- Toutes les conséquences d'un bug ;
- L'obsolescence.

❖ TABLEAUX DES GARANTIES, MONTANTS DES CAPITAUX ASSURÉS ET FRANCHISES

Assurance au premier risque absolu (RPC applicable)

Les garanties ci-après sont à souscrire à concurrence des montants indiqués par l'assuré :

4. Tous risques informatiques		
Garanties	Plafonds des garanties	Franchises
Dommages matériels	57 763 888	10% du sinistre min 150 000 FCFA
Frais de reconstitution des médias	5 000 000	10% du sinistre min 150 000 FCFA

5- Bris de glaces

L'assureur garantit les dommages causés aux miroirs et aux glaces fixes des locaux indiqués ci-dessus, occasionnés par un choc accidentel.

L'assureur garantit en outre les bris ou destructions accidentels provenant des causes internes ou externes subis par les machines en exploitable causés par :

- Les opérations de montages, démontage, entretien, réparation ;
- Les incidents de fonctionnement ;
- Les effets du courant électrique ;
- Un incendie ou une explosion d'origine interne ou provoqué par la chute de la foudre
- Les incidents de déplacement, transport, etc.

Cependant l'assureur ne garantit pas notamment :

- La conséquence de l'usure ;
- Les dommages consécutifs à un défaut d'entretien.

➤ Condition de garantie

Assurance au premier risque (RPC Non applicable)

❖ TABLEAUX DES GARANTIES, MONTANTS DES CAPITAUX ASSURÉS ET FRANCHISES

Les garanties ci-après sont à souscrire à concurrence des montants indiqués par l'assuré :

5. Bris de glaces		
Garanties	Plafonds des garanties	Franchises
Dommages matériels	15 000 000	Néant
Frais de pose	5 000 000	Néant

B. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

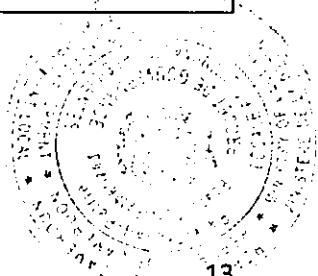
Cette assurance garantit toutes les conséquences pécuniaires de responsabilité civile qui pourrait leur incomber en vertu des articles 1382, 1383 et 1384 du Code Civil en raison dédommages (matériels, corporels et immatériels), causés aux tiers par les préposés, stagiaires, apprenants, formateurs, candidats à l'embauche, bénévoles lors de l'exercice des activités professionnelles, les fournisseurs, les sous-traitants, et, les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers par les biens constituant le patrimoine du PROLOG d'une part et, les dommages subis par les préposés, les tiers, stagiaires, candidats à l'embauche et bénévoles, vols des préposés, la défense/recours d'autre part. Cependant cette garantie s'étend aux dommages causés aux tiers et biens lors de la formation des stagiaires, apprenants et formateurs dans les sociétés d'accueil.

Tableau des garanties assurance responsabilité civile

Responsabilité Civile Exploitation	Préciser les plafonds
	Intoxications alimentaires 5 000 000 FCFA
	Autres dommages corporels 100 000 000 FCFA
	Dommages matériels et immatériels 100 000 000 FCFA
	Incendie hors locaux 10 000 000 FCFA
	Dégât des eaux hors locaux 5 000 000 FCFA
	Vol par préposé/ stagiaires/ apprenants/formateurs 100 000 000 FCFA
Responsabilité civile professionnelle	Défenses et recours 5 000 000 FCFA
	Tous dommages confondus 30 000 000 FCFA
	Intoxications alimentaires 5 000 000 FCFA
	Autres dommages matériels 10 000 000 FCFA
	Dommages matériels consécutifs 50 000 000 FCFA
	Dommages immatériels consécutifs 10 000 000 FCFA

Masse salariale :

LCI (Limite contractuelle d'indemnité) = 750 000 000 FCFA



IV-RECAPITULATIF DES PRIMES

1- Incendie et risques annexesFCFA
2- Vol et risques annexes.....FCFA
3- Dégâts en eauxFCFA
4- Bris de machines.....FCFA
5- Bris de glacesFCFA
6- Tous risques informatiquesFCFA
7- Responsabilité Civile (Exploitation & Professionnelle)	FCFA
8- PRIME NETTE TOTALE	FCFA
9- Accessoires	FCFA
10- T.V.A.	FCFA
11- TOTAL	FCFA

NB :Le Maitre d'ouvrage désignera le gestionnaire de la police d'assurance relative à la présente demande de cotation.

3 - Lettre de marché

Aux termes de la consultation N°____/..../ 202 ____ intervenue le jour de 20 entre [nom de l'Acheteur] (ci-après désignée comme « l'Acheteur ») d'une part et [nom et adresse complète du Fournisseur] (ci-après désigné comme le « Prestataire » d'autre part:

ATTENDU que l'Acheteur désire que certaines prestations soient exécutées et certains services annexes soient assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, la souscription d'une police d'assurance globale dommage et de responsabilité civile pour l'Unité de Gestion et les six (06) Unités de Coordination Régionales du Projet Gouvernance Locale et Communautés résilientes (PROLOG) pour une durée d'un an, et a accepté une offre du Prestataire pour la prestation de ces services pour un montant égal à [prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises] (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché:
 - (a) La demande de cotation des prix envoyée au Fournisseur ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif [et le Calendrier de livraison si nécessaire] et,
 - (c) Les termes de référence.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Prestataire convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. L'Acheteur convient de son côté de payer au Prestataire, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après :
4. LES PARTIES au présent contrat ont signé le marché en conformité avec les lois du Cameroun, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Signé _____ Fait à _____ Yaoundé le _____ (pour l'
Acheteur)

Signé _____ Fait à _____ Yaoundé le _____ (pour le
Fournisseur)

Projet de Gouvernance Locale et Communauté Résiliente (PROLOG)

DC N° /PROLOGdu

Date de remise des offres :

4 – Tableau de comparaison des cotations

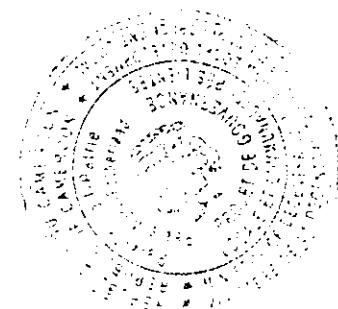
	Nom des soumissionnaires	Nationalité	Conformité de la soumission		Exécution		Prix Total TTC et HT	Remarques
			oui	Non	délai	lieu		
1.								
2.								
3								
4.								
5.								
6.								
7.								
8								

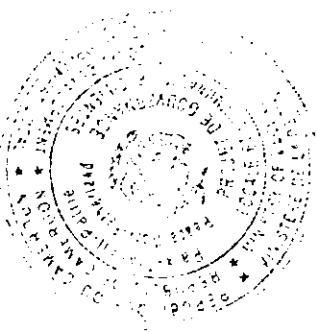
Membres de la Commission :

Nom

Fonction

Signature_____





AUTRE ANNEXE

CRITERE D'EVALUATION

Le prestataire doit satisfaire aux conditions d'éligibilité ci-dessous.

1 -1 Critères éliminatoires

- Document falsifié ou fausse déclaration ;
- Absence d'agrément délivré par le Ministère en charge des Finances ;
- Absence de l'Attestation d'Adhésion aux dispositions du Code des assurances CIMA
- La cadence de règlement < 90 ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié ;
- Non-conformité du modèle de soumission ;
- Note Technique inférieure à 10/17.

1-2 Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères suivants :

CHECK LIST

	Notation
Références générales du soumissionnaire	02
Ancienneté : Entre 5 ans et plus..... Moins de 5 ans	oui non
Représentativité territoriale (0,3pt/région) justificatifs :	
Le chiffre d'affaires : C.A. supérieur ou égal à 1milliards, C.A. inférieur à 1 milliards	oui non
<p>Ni=Note du prestataire i</p> <p>Ni=(CA_i/CA_{max})*N_{max}</p> <ul style="list-style-type: none">- Ni=(CA_i/CA_{max})*N_{max}- CA_{max}=Chiffre d'affaire le plus élevé- N_{max}=Note de la rubrique- CA_i=Chiffre d'affaire du prestataire i	
Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires au cours des trois dernières années à hauteur de 30 000 000 FCFA	0 2
Chiffre d'affaire spécifique dans la branche considérée <ul style="list-style-type: none">- Supérieur ou égale à 1 milliards.....- Inférieur à 1 milliards...	oui non
Ni=(CA _i /CA _{max})*N _{max}	
CA _{max} =Chiffre d'affaire le plus élevé	
N _{max} =Note de la rubrique	
CA _i =Chiffre d'affaire du prestataire i	
Ni=Note du prestataire i	

Nombre de polices émises dans la branche considérée à hauteur de 30 000 000

FCFA

Nb>=03.....

oui
non

Nb<03.....

(Pièces justificatives état C1, première et dernière page des contrats avec PV de réception ou attestation de satisfecit)

Description détaillée des garanties offertes

03

- Garanties et plafonds conformes à la DC :
- Garanties et plafonds non conformes à la DC
-
- Inferieure ou égale 1 exclusion et déchéance.....
- Plus de 2 Exclusions et déchéances
-
- Franchises conformes à la DC
- Franchises non conformes à la DC

oui
non

Oui
non

oui
non

Modalités de mise en jeu de la garantie

03

Nombre de pièces constitutives du dossier sinistre :

<03 pièces.....

oui

>3pieces.....

non

Délai de traitement des sinistres :

Moins ou 30 jours.....

oui

Plus de 30jours.....

non

Modalités de règlement:

Virement et Autres facilités de règlement (deux facilités).....

oui

Espèce.....

non

Couverture des engagements réglementés pour les années 2021,2022,2023

01

- Cer>ou= 90%.....

Oui

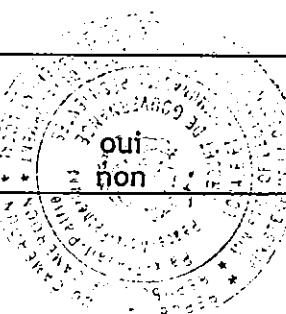
- Cer<90%.....

non

Couverture de la marge de solvabilité 2021,2022,2023

01

- 90%>Cms>110%.....



oui

Cms<90%.....

non

Cms= taux de couverture de la marge de solvabilité(voir état C11)

Cadences de règlement des sinistres au cours des trois dernières années ou pour la durée d'existence pour les compagnies de moins de 5 ans

<p>Cadences de règlement des sinistres</p> <p>≥ 70</p> <p>$<70\%$</p> <p>$NI = (CRSI/CRS) * Nmax$</p> <p>CRS = moyenne de la cadence des règlements des sinistres la plus élevée au cours de la période</p> <p>$Nmax$ = note de la rubrique</p> <p>CRS = moyenne de la cadence de règlement des sinistres du soumissionnaire i</p> <p>NI = note du prestataire i</p> <p>(voir état CIO.b tableau D pour justificatifs)</p>	Oui Non
Couverture de réassurance dans la branche considérée	02
<p>Traité de réassurance en cours de validité dans la branche</p> <p>2 et plus traités fournis.....</p> <p><2 traités.....</p> <p>Capacité du traité</p> <p>supérieur ou égale à 30 000 000 FCFA</p> <p>inférieur à 30 000 000</p>	<p>oui non</p> <p>oui non</p>
Total	/17
<p>Le score technique minimum requis est de 10/15 de points, Seuls les offres financières des soumissionnaires ayant atteint ce seuil seront ouvertes.</p> <p>La note financière (NF) sera calculée selon la formule :</p> <p>$NF = Fm * 20$</p> <p>F ou Fm est le montant de l'offre complète et la mieux disante et F le montant de l'offre considérée.</p> <p>La note définitive (ND) de l'offre du soumissionnaire sera obtenue par la formule :</p> <p>$ND = 0.80 \text{ NT} + 0.20 \text{ NF}$.</p> <p>Afin de mieux examiner, évaluer et comparer les offres, la commission peut demander à un soumissionnaire de donner les informations complémentaires concernant son offre.</p> <p>Le début de l'exécution des prestations est prévu pour le pour ce qui est de la tranche ferme.</p>	

OFFRE FINANCIERE

Assurance Globale Dommages		Total
	DESIGNATION	
A	Frais Honoraires Mission N °1	
1	Rapport de l'estimation du patrimoine actuelle du PROLOG	
B	Périls dénommés	
1	Incendie et événements assimilés	
2	Foudre, explosions, implosion	
3	Bris de machine	
4	Dommages électriques	
5	Chute d'appareil de navigation aérienne et chute d'aéronef et de tout engin spatial et franchissement du mur de son	

6	Tempête, Ouragan, cyclone (TOC)	
7	Tremblement de terre	
8	Hautes eaux, inondations	
9	Fumés	
10	Choc d'un véhicule terrestre	
11	Dégâts des eaux (DDE)	
12	Vol par effraction, par agression	
13	Bris de glaces, enseignes	
14	Tous Risques Informatiques portant sur la totalité du parc (En assurance au premier risque)	
15	Grèves, émeutes et mouvements populaires (GEMP) selon FANAF	
16	Perte d'Exploitation après incendie et/ou Bris de Machine	
17	Risques Locatifs (RLS/RLO)	
18	Autres risques annexes non cités ci-dessus (Pertes indirectes, Frais et pertes divers, VRC), Perte d'usage/de loyer, Honoraires divers, Frais de Déplacement et de relogement, RC Dépositaire, Privation /Trouble de jouissance, Recours divers	

Sous Total A'. Prime nette Globale Dommages =

C	Assurance de responsabilités	
N°	DESIGNATION	Total
19	Responsabilité civile exploitation	
20	Responsabilité civile contractuelle / professionnelle	
21	Défense - Recours	
22	Sous/Total B: Prime Responsabilité Civile	
N°	DESIGNATION	Total
23	Prime nette = (a)	
24	Coût de dossier = (b)	
25	Prime totale HTVA= (a+b+c+d)	
26	Base de calcul de la TVA = $^1a+b+ffl$	
27	TVA=	
28	Prime TTC=	

N.B : Le tableau ci-dessus sera incorporé dans la Lettre de soumission de la proposition financière

